

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 avril 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	26	4	1	2

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir :

CHABANAT Christine donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, SIMON Isabel donne pouvoir à PERDUCAT Daniel, TERRIER Gilles donne pouvoir à BODIN Pascal

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

BIDAUD Jean-Michel

Absents :

CAMBOU Stéphane, ROGER Edouard,

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie



DELIBERATIONS

Délibération n° 36– 2018 : Budget primitif 2018 – Vote du Budget primitif 2018 – Budget annexe SPANC

Monsieur le Président rappelle que le budget est voté au niveau de chaque section par chapitre.

Le Budget primitif 2018 du Budget annexe SPANC s'établit à hauteur d'un montant de 124 165,88 € en dépenses et à 156 600,43 € en recettes et se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	59 013,55 €	RECETTES	59 013,55 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	65 152,33 €	RECETTES	97 586,88 €
TOTAL DEPENSES	124 165,88 €	TOTAL RECETTES	156 600,43€

L'article L1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées ».

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'adopter le Budget primitif 2018 du Budget annexe SPANC comme présenté et au vu des montants définitifs figurant ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 20 avril 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

04 MAI 2018